



Site inscrit

Date de protection : 5 février 1988 ~ Superficie : 43 ha

Les pertes de la Rigotte

Farincourt

Farincourt est une petite commune rurale située à l'extrémité sud-est du département de la Haute-Marne. La Rigotte, qui traverse le village, recueille les eaux d'un plateau situé à l'est de Fayl-la-Forêt. Comme le Vanon dont elle est le confluent, la Rigotte est une rivière qui se perd et dont les eaux ne sont restituées qu'en Haute-Saône, à Fouvent-Saint-Andoche.



Les pertes de la Rigotte

Les pertes de la Rigotte sont très spectaculaires : au sud du village, la rivière s'enfonce dans une gorge pittoresque, creusée sur sa rive gauche. La majeure partie s'enfonce dans une grotte qui s'ouvre par un porche de 10 m de largeur sur 3 à 4 m de hauteur. Cependant, cette cavité creusée dans un joint de calcaire plus tendre n'est pas toujours suffisante pour avaler les eaux de la rivière. Il arrive que le niveau de la rivière dépasse la hauteur du porche et s'enfonce dans la vallée pour retrouver d'autres pertes situées en aval ou rejoindre la résurgence du Vanon. Il s'agit donc d'un système hydraulique complexe : les pertes situées en aval semblent fonctionner également comme résurgence et le système est encore perturbé

par l'importance des crues qui emportent avec elles beaucoup d'alluvions. Celles-ci modifient considérablement le profil du terrain et de la grotte suivant les époques de l'année. L'intérêt de cette combe ne réside pas seulement dans la géologie. À proximité de l'entrée de la grotte, sur la rive opposée, on trouve plusieurs petites grottes. Elles ont révélé l'existence d'un habitat Magdalénien datant du paléolithique supérieur. Le mobilier qui en a été extrait est conservé au Musée de Langres.



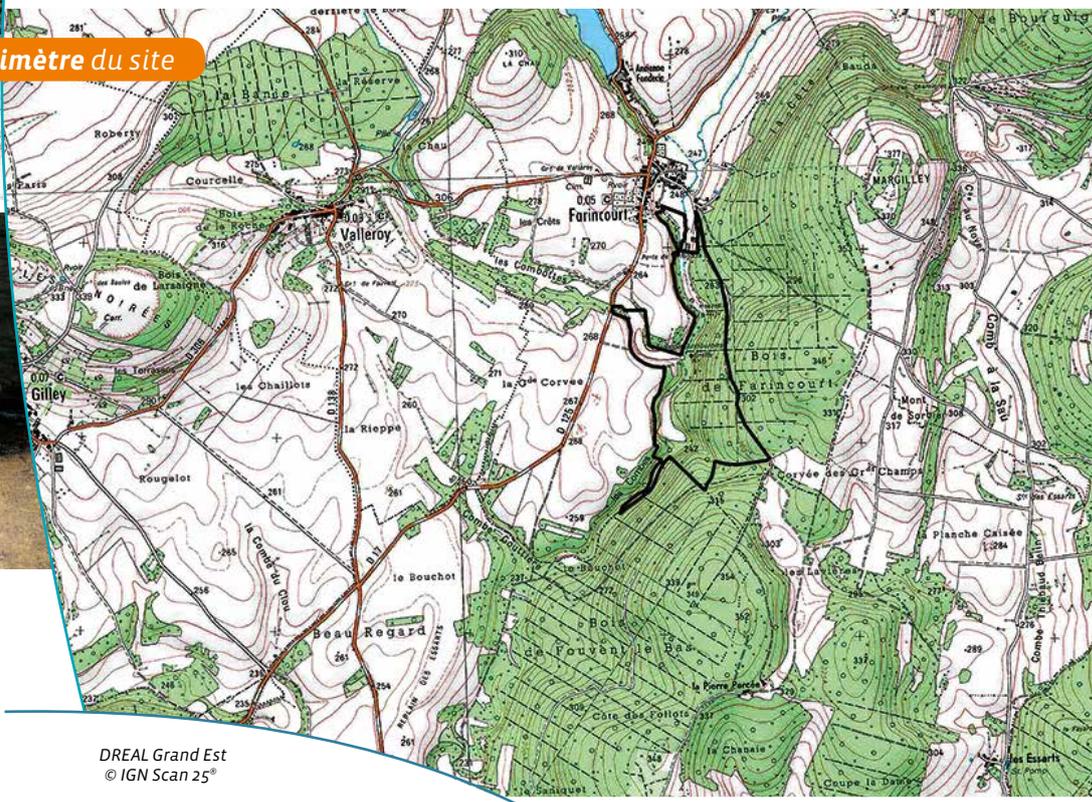
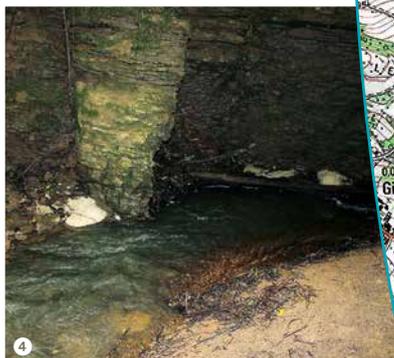
La Rigotte

Critères de classement

→ Pittoresque, artistique, scientifique, historique, légendaire



Les pertes de la Rigotte



Périmètre du site

1 ~ Pertes de la Rigotte en période sèche

2 ~ Pertes de la Rigotte

3 ~ Pertes de la Rigotte asséchées

4 ~ Entrée des pertes

DREAL Grand Est
© IGN Scan 25°

200 m

Inventaires - Autres mesures de protection

→ Néant

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.



Pour plus d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact

sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63